



## Conseil d'administration du 18 novembre 2010 compte-rendu « parents d'élèves »

validé par les membres du bureau le 25 novembre 2010.

### Rappel

*L'an passé, les parents d'élèves avaient émis le souhait de disposer d'un compte-rendu rapide des points évoqués en Conseil d'administration du collège (CA), dans les jours suivant la réunion.*

*Le compte-rendu officiel, avec secrétariat tournant, n'étant soumis à l'approbation du CA que lors du CA suivant (en l'occurrence, plusieurs mois après).*

Parents d'élèves élus présents (6 sièges)  
[titulaires en **gras**, suppléants en *italique*] :

- **Brigitte Compain**
- **Patricia Frin**
- **Martine Tassel-Leprovost**
- **Georgette Bringolet**
- *Philippe Habert*
- *Nathalie Lainé*

Le quorum étant atteint, Mme la Proviseure ouvre la séance.

L'ordre du jour prévu doit être scindé compte tenu de l'absence de certains éléments ou de leur caractère incomplet.

Un **conseil d'administration complémentaire est programmé le mardi 14 décembre** pour traiter les sujets en attente et notamment ceux qui nécessitent un dépôt de demande de subvention avant la fin décembre.

L'ordre du jour en sera le suivant :

- rapport de fonctionnement 2009-2010
- projets de voyages
- perspectives concernant l'accompagnement éducatif
- socle commun
- prévisions d'effectifs.

Les conseils de classe de 5<sup>ème</sup>2 et 5<sup>ème</sup>4 prévus le mardi 14 décembre sont déplacés au vendredi 10 et lundi 13 décembre.

—

De **nouveaux élus siégeant depuis les dernières élections**, un tour de table de présentation est proposé aux membres du conseil d'administration :

- 3 représentants de l'administration (M le principal adjoint étant absent),
- 2 représentants des élèves
- 6 élus équipes pédagogiques (3 SNES/FSU, 3 Indépendante et collégiale)
- 6 représentants des parents d'élèves (FCPE)

## L'ordre du jour de ce conseil d'administration du 18 novembre :

- 1/. Adoption du procès-verbal
- 2/. Installation des instances
- 3/. Affaires financières
  - a) budget 2011
  - b) état prévisionnel de la commande publique
  - c) contrats et conventions
  - d) décisions budgétaires modificatives
- 4/. Questions diverses

### 1/. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2010

Les élus SNES/FSU indiquent que les motions présentées en séance ne sont pas jointes au procès-verbal et demandent qu'elles soient mises en annexes (motion sur les effectifs, motion sur les stagiaires). Ils demandent également que soit détaillée cette étape :

- les parents d'élèves ont demandé une suspension de séance pour décision,
- les résultats du vote :
  - . motion sur les effectifs > 6 abstentions, 6 pour, 3 refus de vote
  - . motion sur les stagiaires : 12 pour
- justification de l'abstention des parents d'élèves : ne pas avoir été associés au principe et notamment à la rédaction qui, par certains termes ambigus utilisés (« lacunes accumulées les années précédentes»), peuvent mettre en cause les professeurs des écoles et de collège.

La prise en compte de ces corrections permet le vote (16 pour, 1 absence) et la **validation du procès-verbal du 5 octobre 2010.**

### 2/. Installation des nouvelles instances

Ce premier conseil d'administration doit procéder à l'installation des nouvelles instances suite aux élections (représentativité enseignants et parents d'élèves).

Les commissions sont ainsi constituées pour les parents d'élèves :  
(titulaires en **gras**, suppléants en *italique*) :

Conseil d'administration	Commission permanente	Conseil de discipline	Commission éducation, santé, citoyenneté	Fonds sociaux
<b>- Brigitte Compain</b> <b>- Patricia Frin</b> <b>- Martine Tassel-Leprovo</b> <b>- Nicolas David</b> <b>- Georgette Bringolet</b> <b>- Gilles Bénard</b> <i>- Philippe Habert</i> <i>- Jean-Pierre Graziano</i> <i>- Laurence Cahour-Balut</i> <i>- Nathalie Lainé</i> <i>- Agnès Drillet-Gaillard</i> <i>- Mannick Marchais</i>	<b>- Gilles Bénard</b> <b>- Brigitte Compain</b> <b>- Agnès Drillet-Gaillard</b> <i>- Jean-Pierre Graziano</i> <i>- Patricia Frin</i> <i>- Martine Tassel-Leprovo</i>	<b>- Patricia Frin</b> <b>- Martine Tassel-Leprovo</b> <b>- Nathalie Lainé</b> <i>- Laurence Cahour-Balut</i> <i>- Jean-Pierre Graziano</i> <i>- Philippe Habert</i>	<b>- Georgette Bringolet</b> <b>- Jean-Pierre Graziano</b> <i>- Brigitte Compain</i> <i>- Nicolas David</i> <i>- Patricia Frin</i> <i>- Laurence Cahour-Balut</i> <i>- Maryse Dugois</i> <i>- Martine Tassel-Leprovo</i>	<b>- Brigitte Compain</b> <b>- Martine Tassel-Leprovo</b> <b>- Nathalie Lainé</b>

Mme la Proviseure profite de la présentation des missions de chaque commission pour annoncer l'organisation par les parents d'élèves du collège et en étroite collaboration avec la direction collège-lycée, d'un **cycle de conférences sur l'adolescence** qui débutera le **18 janvier prochain** (20h00 salle Paul Ricoeur) par le thème : « **comportement adolescent : quel rôle pour les parents ?** » Avec l'intervention de Christophe Moreau, sociologue chercheur au LARES / université Rennes 2.  
*Voir le programme complet joint au compte-rendu.*

### 3/. Affaires financières

Mme Pennaneach propose un **rappel de quelques notions** en ce début d'année et d'installation des nouvelles équipes siégeant au conseil d'administration :

– **les EPLE**

Il s'agit des Établissements Publics Locaux d'Enseignement. Ils sont régis par :

- le code de l'éducation,
- la loi de décentralisation du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,
- le décret du 29 juin 2006 relatif aux tarifs de restauration pour les élèves de l'enseignement public.

Les EPLE sont instaurés en 1983. Ce sont des personnes morales de droit public. Ils sont placés sous l'autorité d'un chef de l'établissement, gérés par un conseil d'administration. Contrairement aux écoles, ils bénéficient d'une autonomie financière, administrative et pédagogique.

– **le budget**

C'est un **acte de prévision et d'autorisation de recettes et de dépenses** pour en exercice approuvé par une assemblée délibérante pour une année civile (budgétaire). L'année budgétaire étant différente de l'année scolaire, on comprend la difficulté de gestion.

Les **principes** destinés à garantir l'équilibre et la sécurité du budget sont :

- l'annualité,
- l'universalité,
- l'unité,
- la spécialité,
- l'équilibre.

Le budget est **structuré** en 2 sections :

- fonctionnement (gestions courantes des recettes et des dépenses)
- investissement (opérations >800€ hors taxes) qui se décompose en 2 services :
  - . le service général
  - . les services spéciaux

#### a). le budget 2011

Le budget 2010 était de 114 447,56€

Le budget 2011 est de 118 651,52€

soit +3,67%.

Le budget est voté par le conseil d'administration avant fin novembre afin d'être exécutoire au 1er janvier si aucune des trois autorités de contrôle (préfet, président du conseil général, inspecteur d'académie) n'a fait connaître son désaccord, dans le mois suivant le vote.

#### >>> LES RESSOURCES

Les **différentes ressources** de l'établissement sont de deux ordres : les subventions et les ressources propres.

## 1 - Les subventions sont attribuées par le Conseil Général ou l'État.

■ Le Conseil Général a la charge du fonctionnement des collèges. Il doit faire faire connaître sa participation avant le 1er novembre.

- Pour 2011, le Conseil Général a notifié un **budget courant de 101 170,00€**.

L'augmentation pour 2011 n'est pas proportionnelle à l'augmentation des effectifs.

- Cependant, la **dotation d'ouverture culturelle** déjà augmentée de manière importante en 2009 (881.00€ en 2009, 3648.00€ en 2010) s'élève cette année à **6675.00€**, en **hausse de 83%**.

La dotation d'ouverture culturelle mise en place en 2010 est très encadrée. Elle doit être en lien avec le projet éducatif départemental dont les quatre axes sont :

- . l'éducation à la citoyenneté
- . l'accès à la culture et aux cultures
- . l'accompagnement du projet de l'élève
- . la promotion de la place de la famille.

- La subvention de 1000€, destinée au fonctionnement du dispositif « ordi35 », maintenue en 2010 à la fin du dispositif, est supprimée comme prévu cette année.

- La **dotation relative à l'accès aux équipements sportifs extérieurs (22413.00€)** est augmentée dans une proportion légèrement supérieure à la hausse des effectifs.

- Les voyages à l'étranger sont subventionnés en fonction du nombre de voyages. Trois échanges, voire quatre, ayant été initialement envisagés pour 2010-2011 (Espagne, Italie, Allemagne, Grande-Bretagne), la subvention du Conseil Général (intégrée dans le budget des échanges) devrait être de 2400.00€ pour 4 voyages, de 2200€ pour 3 voyages.

■ **L'État** a la charge :

- des **frais de personnels** enseignants (le Conseil général a la charge des personnels ATOSS [Administratifs, Techniciens, Ouvriers, Sociaux et de Santé], pour les lycées, c'est le Conseil régional). Ces frais n'apparaissent donc pas dans le budget de l'EPL.

- des **aides aux familles** : bourses, fonds social collégien, fonds social des cantines. Un bilan est présenté tous les ans au conseil d'administration . Le budget est basé sur les reliquats disponibles fin 2010 soit 2500.00€.

- des **crédits divers individualisés** apparaissant dans les « services spéciaux ». Ces subventions ne seront attribuées qu'au cours du 1er trimestre 2011.

Estimation de la subvention qui pourrait être accordée :

- . au titre des crédits globalisés (7000€),
- . base des reliquats disponibles fin 2010 :
  - > 716.56€ redevance droits d'auteur,
  - > 1500.00€ pour l'accompagnement éducatif [dépenses pédagogiques : 500.00€ carnets de liaison, 856.52€cotisation Centre Français de la Copie, 6500.00€ manuels scolaires]

■ **Organismes divers**

Des subventions particulières peuvent être accordées sur présentation de dossier. Elles concernent principalement les voyages scolaires (Mairie de Rennes par exemple).

## 2 - Les ressources propres

■ **Les familles**

Des jurisprudences récentes ont rappelé le principe de gratuité de l'enseignement public. Les seules participations demandées aux familles concernent les objets confectionnés en cours de technologie et les participations aux voyages.

■ **Les produits financiers**

Ils proviennent du placement des fonds disponibles de l'établissement, placés sous forme de SICAV

auprès du Trésor Public.

## Récapitulatif des recettes :

	2010	2011	%
<b>Budget</b>	<b>114 447,56 €</b>	<b>118 651,52 €</b>	<b>3,67%</b>
. dont subvention État	8 216,56 €	9 856,52 €	19,96%
. dont subvention Conseil Général	100 233,00 €	101 170,00 €	0,93%
« ordi35 »	1 000,00 €	0,00 €	-100,00%
ouverture culturelle	3 648,00 €	6 675,00 €	82,98%
produits financiers	150,00 €	150,00 €	0,00%
Prestations de service (achat d'objets fabriqués)	1 200,00 €	800,00 €	-33,00%

## >>> LES CHARGES

### 1 - Le service général comprend les chapitres suivants :

#### ■ dépenses pédagogiques : 38 820.00 €

Ce chapitre est en diminution du fait notamment de la suppression de la subvention « ordi35 » et des recettes des objets confectionnés. Si l'on exclu ces deux lignes, le chapitre est en augmentation de 1,4%.

#### ■ dépenses pédagogiques spécifiques : 14 531.52 €

Ce chapitre permet les dépenses liées aux manuels scolaires, aux carnets de correspondance et aux droits d'auteur (photocopies). Il est équilibré par des subventions de l'État et abondé depuis 2010 par la dotation d'ouverture culturelle.

#### ■ entretien : 600.00 €

Ce chapitre concerne les dépenses d'entretien spécifiques du collège et les dépenses d'acquisition de mobilier.

#### ■ charges générales : 6 000.00 €

Ce chapitre (D) concerne les fournitures administratives, les frais de téléphone et d'affranchissement, les frais d'assurance. Une partie des frais de téléphone et d'affranchissement est payée par les dépenses communes aux deux établissements (chapitre F). Chapitre en diminution.

#### ■ dépenses communes : 56 708.00 €

Ce chapitre concerne la participation du collège aux dépenses qui ne peuvent pas être individualisées et payées par le budget du lycée. Il s'agit des dépenses :

- de viabilisation et d'entretien général (réparties en fonction des surfaces utilisées par chaque établissement)
- de reprographie,
- d'affranchissement,
- de téléphone (standard)
- de divers matériels (feutres à tableau,...).

Les clés de répartition évoluent en fonction des effectifs. Une estimation des dépenses pour 2010 semble correspondre à la prévision budgétaire (55000.00€) mais en 2009, les dépenses réelles avaient été très supérieures au reversement effectué (62000.00€ pour un reversement de 47500.00€)

### 2 - Les services spéciaux

Ils permettent d'individualiser des dépenses particulières gagées sur des recettes spécifiques.

### ■ locaux sportifs

Subvention du Conseil Général (**22 413.00 €**) qui permet de prendre en charge les dépenses de location des locaux sportifs de la Ville de Rennes et les dépenses de transport pour s'y rendre.

### ■ accompagnement éducatif

Depuis la rentrée 2008, permet de proposer aux élèves volontaires un prolongement du temps scolaire (aide aux devoirs, activités culturelles ou sportives,...). Budget basé sur le reliquat disponible fin 2010 faute de notification de crédits 2010-2011.

### ■ voyages

Les échanges proposés sont provisoires mais inscrits au budget 2011 pour reconduction des crédits de l'exercice précédent.

Récapitulatif :

	2010	2011	%
Locaux sportifs	19 935.00 €	22 413.00 €	12.43%
Voyages (reporté au 14/12)	24 300.00 €	-	
Accompagnement éducatif (État)	4 000.00 €	*1 500.00 €	- 62.50%

\* budget basé sur le reliquat disponible fin 2010 faute de notification de crédits 2010-2011

## 3 – La section d'investissement

Elle permet l'achat de matériels durables > 800.00 € hors taxes. Ce chapitre est crédité d'un montant de 1 500 €, par prélèvement sur le fonds de roulement (après prélèvement, reste 6 818.20 €).

---

### **Rappel restauration : hausse des tarifs de la ½ pension pour 2011 (cf §6.2 du compte-rendu du conseil d'administration du 5 octobre 2010)**

Le Conseil régional laisse toute autonomie (dans le respect des textes) aux établissements pour décider des tarifs de restauration dans une limite haute de 2,14%. C'est donc le conseil d'administration de l'établissement qui vote sur proposition du gestionnaire. La seule contrainte imposée par le Conseil régional concerne les établissements disposant de grosses ressources qui n'ont pas autorisation d'augmenter.

Au collège, le **taux ½ pension est de 89%** (86% l'an dernier).

Une **augmentation des tarifs de 0,76%** est proposée.

Elle fait passer le tarif élève de **2,64€ à 2,66€** pour 174 jours de fonctionnement.

Le **forfait annuel** s'élèvera donc à **462,84€** selon l'échéancier suivant :

- janvier-mars : 154,28€
- avril-juin : 117,04
- septembre-décembre : 191,52€

Les élèves externes peuvent déjeuner ponctuellement à l'école. Ils doivent retirer un badge auprès du distributeur à l'entrée du self moyennant **4,60€**.

La bonne anticipation du nombre de repas par rapport au nombre de convives reste un exercice difficile mais bien maîtrisé, évitant ainsi des pertes importantes.

---

**Le budget 2011 est voté (17 pour /17).**

## **b). état prévisionnel de la commande publique**

Chaque dépense, dès le premier euro, est considérée comme un marché. Le chef d'établissement devrait donc, pour pouvoir engager chaque dépense, obtenir le feu vert du conseil d'administration. Pour remédier à l'impossibilité de siéger en permanence, il existe un état détaillé prévisionnel de la commande publique pour l'Education nationale.

C'est cet état qui est soumis au vote et qui donne autorisation au chef d'établissement d'engager les dépenses : total de 142 250,00 €

dont les lignes concernent l'achat de : matériel pédagogique, matériel pédagogique pour les sciences, abonnements, documentation, visites, matériel audio-visuel, équipement informatique, pièces détachées, mobilier, fournitures administratives, consommables informatiques, divers matériels informatiques immobilisables, réceptions, transports, services culturels, contrats de maintenance logiciels, contrats de reprographie, locations d'ressources affectées, réparations, assurances, téléphone, frais d'hôtels.

On remarque une ligne « transports », très « coûteuse » de 40 000 €. Ce montant s'explique par l'obligation pour les élèves, lors des déplacements en transport en commun accompagné d'un adulte, d'être assis. Cette ligne regroupe les déplacements EPS (9000 €), visites diverses et voyages.

**L'EPCP est voté 17 pour / 17.**

## **c). contrats et conventions**

1 - Le **renouvellement** des contrats ci-dessous sont nécessaires. Il s'agit de :

- air liquide / bombonnes de gaz pour les sciences (200 € / 3 ans)
- maintenance informatique (543 €)
- centre français de la copie / droits d'auteur (0,15 € par an et par élève)
- association pour activités pédagogiques (200 €)
- maintenance photocopieurs
- maintenance logiciels emplois du temps (800 €)
- orange / abonnement téléphone mobile (200 €)

**L'accord de renouvellement est donné.**

### **2 – un nouveau contrat pour 2011**

Il s'agit d'un projet découverte dont le montant de participation du collège serait de 1 500 €.

Il est proposé par l'un des professeurs en histoire-géographie du collège, M. Audrain, qui est auteur-interprète, qui va partir un an autour du monde et qui propose de rester en contact avec les élèves tout en leur faisant découvrir les pays et les populations traversées (Chine, Afrique, Europe : Espagne, Angleterre,...).

Ce projet découverte, proposé dans le cadre de l'association BUG, association dont les membres sont des professionnels de l'audio-visuel, permettra de faire travailler tous les élèves ensemble et les formera.

Une équipe pédagogique constituée de professeurs volontaires de 4<sup>èmes</sup> et de 1<sup>ères</sup> encadreront les élèves (30 au collège) concernés par ce dispositif.

La formation doit porter sur :

- la présentation du projet
- le travail en équipes avec les élèves
- la prise de photos
- les ateliers d'écritures
- la restitution de correspondances en français
- la poésie, les films, les spectacles.



Les modules en détails :

■ 150 €	■ 1050 €	■ 300 €
. découverte du web	. publication sur le web	. visibilité
. cadre légal	. images, textes, vidéos, son	. stratégies, réseaux sociaux
. responsabilités	(7 séances de 2h)	. stratégie éditoriale
. réseaux sociaux		(2 séances de 2h)

Les enseignants Indépendance et collégiale font remarquer que les enfants en difficultés semblent encore mis de côté alors qu'ils auraient sans doute pu s'exprimer dans ce projet. Ils demandent qu'un bilan précis soit fait de cette expérience prenant en compte avis des professeurs et avis des élèves.

Mme la Proviseure précise que les classes concernées participent dans leur intégralité et qu'aucun élève n'est mis de côté. Mme la Proviseure confirme un bilan avec prise en compte de l'avis des élèves.

Les parents d'élèves confirment ces demandes.

**Le vote (16 pour, 1 abstention) donne accord à ce projet** qui se concrétisera par la signature d'une convention pour la création et la publication de documents web (crédits : reliquat accompagnement éducatif 2010 à utiliser avant décembre).

Pourquoi y-a-t-il des reliquats de crédits 2010 « accompagnement éducatif » ? Mme la Proviseure précise que ces subventions n'arrivent pas en bloc, que les sommes ne sont pas connues à l'avance et qu'elles sont octroyées par le rectorat sur année civile. Ces trois points accentuent la difficulté d'utilisation des crédits.

#### **d). décisions budgétaires modificatives**

Mme la Proviseure demande l'autorisation de revoir la répartition des 1367,50 € de fonds sociaux sur :

- fonds du collège : 900,00 €
- cantine : 46 750 €

**L'autorisation est votée.**

## **4/. Questions diverses**

Parmi les 17 questions diverses posées (5 Indépendante et collégiale, 7 SNES-FSU, 7 FCPE), certaines ont trouvé réponses dans les exposés précédents. Seules les questions restées sans réponse au cours du conseil d'administration sont évoquées ci-après.

### ***Questions des enseignants :***

- 1. Le point sur la dotation « heures supplémentaires d'Enseignement (HSE) 2009-2010 :**
  - première dotation > 111 de septembre à décembre 2009 : elle se décompose en 89,50 et 21,50 heures. Les 89,50 heures ont permis de solder des heures non payées à 14 professeurs pour l'année 2008-2009. Les 21,50 heures ont permis de rémunérer un contractuel en anglais pour du soutien.
  - Seconde dotation > 183 HSE.
- 2. Le point sur l'accompagnement éducatif 2009-2010 :** 8 645,88 €. Les fonds 2010-2011 viennent d'arriver.

- 3. Modification de la durée des récréations et nouvelle tranche 8h30-11h30 : qu'en est-il ?**  
Mme la Provisseure indique les difficultés d'accès à la restauration. Les perspectives de 2 classes de 3<sup>ème</sup> en plus l'an prochain et les nombreuses demandes émanant déjà du privé, une solution doit être recherchée. Le sujet rejoint celui des rythmes scolaires mais des améliorations locales sont à prévoir. Les nombreuses langues et options rendent très compliquée l'organisation. Un début des cours à 8h30 semble plus favorable que 8h00.  
Les enseignants SNS-FSU font remarquer que les heures de sport et notamment la réservation des équipements ne fonctionne qu'en heure pleine. Passer à 30 ferait perdre de nombreuses heures de cours, d'autant qu'avec les 2 classes supplémentaires, les emplois du temps vont être encore plus serrés.  
Mme la Provisseure confirme qu'il faudra revoir les chaînes ½ pension. Elle précise que les élèves semblent réclamer des périodes de 45'.  
Mme la Provisseure conclut sur la nécessité de faire une étude de faisabilité, sans précipitation, afin que tous les paramètres soient pris en compte(ex : la salle de sport de la cité scolaire n'est pas la seule à prendre en compte).
- 4. Devenir des postes des collègues retraités ?**  
« On ne remplace pas un poste sur deux » ne s'applique pas. Les besoins des établissements sont exprimés en fonction du nombre d'élèves. La perspective des deux classes supplémentaires renforce le fait qu'aucun des postes ne devrait être supprimé.  
D'autre part, un nouveau phénomène semble s'installer : le rectorat essaye de remplacer les postes temps complets titulaires par des postes stagiaires. Mme la Provisseure affirme que les syndicats des chefs d'établissement et professeurs (moins un) ont demandé que les postes sur lesquels des stagiaires sont positionnés ne soient pas figés (le professeurs titulaires peuvent y être réaffectés).
- 5. Demande d'un poste de surveillant**  
Mme la Provisseure soutient cette demande : la sécurité de la cité scolaire est très délicate compte tenu de la configuration des locaux et des cours fermées, difficiles à surveiller.
- 6. Demande d'un poste de personnel de direction**  
Mme la Provisseure précise que la cité scolaire, avec un effectif en hausse et deux grosses réformes à mener, est sous-dimensionné à la direction.  
Après un an d'observation et une période 2010 difficile, liée aux recalages très importants, consommateurs d'énergie, un poste supplémentaire est nécessaire.
- 7. Plan de formation des personnels**  
Les formations intra-muros sont maintenues. Les autres sont suspendues pour des motifs budgétaires.

### *Questions des parents d'élèves :*

- 8. B2i : organisation locale du dispositif, mode d'emploi pour les parents et pour les élèves**  
Mme la Provisseure indique que la commission permanente sera saisie de ce sujet.
- 9. Histoire de l'art : programme, supports, par qui, temps consacré, au programme du brevet,...**  
Mme la Provisseure indique que la commission permanente sera saisie de ce sujet.
- 10. Livret de compétences : état d'avancement au collège Zola**  
Mme la Provisseure indique que la commission permanente sera saisie de ce sujet.

## 11. Nouvelles technologies :

. **point sur l'équipement du collège : nombre de salles équipées, avec quel(s) matériel(s), flotte totale de matériel, besoins exprimés par les professeurs,...**

. **programme d'investissement pour cette année**

. **point sur les formations des enseignants à l'usage pédagogique des TICE**

Mme la Proviseure précise que Mme Ader, disposant d'une décharge TICE, est personne ressource à la cité scolaire. Elle a fait son offre de service et des propositions pour la formation des enseignants.

Pour ce qui concerne l'équipement du collège, Mme la Proviseure renvoie la question au prochain conseil d'administration, de nouveaux matériels devant être livrés d'ici là.

Les parents d'élèves s'étonnent de ne pouvoir disposer d'un simple extrait de l'inventaire.

RAS sur les projets d'investissement.

## 12. Transmission des coordonnées courriels des parents au bureau FCPE du collège.

Le bureau FCPE souhaitait pouvoir disposer des coordonnées des parents notamment des coordonnées de messagerie. **Début novembre**, l'administration n'avait encore transmis aucune coordonnée des parents. Le bureau ne disposait à cette date que des 70 adresses recueillies par ses soins lors de la rentrée des 6èmes pour laquelle l'équipe avait organisé un café d'accueil et proposait aux parents qui le souhaitaient d'inscrire leur adresse. C'est ainsi que la mise en place des délégués de parents d'élèves aux conseils de classe n'a pu se faire correctement du fait de l'absence de coordonnées.

Malgré une petite avancée semaine 45 qui a permis au gré d'essais techniques de récupérer les coordonnées de parents de 6èmes et 4èmes, ce dysfonctionnement perdurait. Les adresses de 5èmes et 3èmes manquaient toujours à l'appel.

Le 17 novembre, l'ensemble des données parvenait au bureau.

## 13. Latin/grec et opéra : bilan et perspectives

Mme la Proviseure rappelle que le bilinguisme latin/grec a failli disparaître. L'idée d'associer langues anciennes avec la programmation de l'Opéra de Rennes a permis de monter un projet innovant et passionnant.

Les parents d'élèves lisent leur bilan :

« Il y a un an, les parents d'élèves sont intervenus au conseil d'administration pour interpeler l'administration sur le risque de voir disparaître, en 3ème, la possibilité de pratiquer simultanément le latin et le grec ancien, et non d'être obligés, par manque de moyens, d'opter pour l'un ou pour l'autre.

« Nous avons été entendus et un dispositif permet cette double pratique optionnelle, répartie sur cinq heures hebdomadaires (2h latin, 2h grec, 1h d'étude au DCI).

« Un an plus tard, nous sommes en mesure :

- de constater avec satisfaction que ce dispositif existe
- qu'il concerne 9 élèves pratiquant les langues anciennes
- qu'il est appelé à se développer les années suivantes avec une augmentation prévisionnelle de la demande
- qu'il fonctionne avec un socle interdisciplinaire intéressant (langues anciennes/musique/histoire), puisqu'il permet aux élèves de se familiariser avec la culture classique en découvrant notamment l'opéra (comme genre musical et comme vecteur historique de la mythologie)
- qu'il donne toute satisfaction aux intéressés par l'ouverture culturelle qu'il propose et la souplesse de son fonctionnement.

« Nous remercions l'administration du collèges en les personnes de Mme Bilak et M Rogler pour avoir soutenu et oeuvré à la mise en place de ce dispositif dont nous souhaitons qu'il se développe. Tous nos remerciements également aux professeurs pour leur mobilisation et leur détermination à emmener les élèves à l'opéra sur des temps non scolaires.

« Nous ne pouvons que nous féliciter et encourager la pérennisation du dispositif qui apporte une réponse appropriée dans un établissement prestigieux, à toute remise en cause d'une culture classique indispensable à la constitution de sujets libres. »

**14. Voyages scolaires 2009-2010 : bilan (projet initial et bilan pédagogique, bilan financier)**

Mme la Proviseure renvoie ce sujet au conseil d'administration du 14 décembre.

*Fin.*